



Ecoparc de Daval



Crédit photo : Florence Zufferey

Implanté sur une surface de 200'000 mètres carrés, l'équivalent de 33 terrains de football, l'Ecoparc de Daval est le plus grand de ce type en Suisse romande après Genève. C'est le site idéal pour des entreprises axées sur des produits de haute qualité (valeur ajoutée), tournées vers l'innovation et un développement économique durable.

La Charte qui régit l'Ecoparc se traduit sur le terrain par plusieurs mesures concrètes qui s'imbriquent les unes dans les autres:

- zones vertes obligatoires pour chaque parcelle
- utilisation hautement recommandée de l'énergie solaire
- efficacité énergétique: les déchets de l'un deviennent les sources d'énergie de l'autre
- exigence de bonnes pratiques sociales, notamment dans les conditions de travail
- conciergerie, sécurité, logistique et gestion des déchets partagés